

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 608

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	30 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	830 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	830 000 000	30 000 000
SOLDE	800 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	30 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	580 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	580 000 000	30 000 000
SOLDE	550 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Travail et emploi » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale, en revenant donc sur l'impact de l'amendement II-377 et des amendements identiques II-61, II-488 et II-609 de première lecture au Sénat, ce qui conduit notamment à rétablir 800 M€ d'AE et 550 M€ de CP sur le programme 103 au titre de l'amendement II-377.